

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidences**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève*

*M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 24 octobre 2019**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE190805005**

**Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

\_\_\_\_\_  
Karine Boivin Roy  
Présidente

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

\_\_\_\_\_  
Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE190805005**

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 – 1 soumissionnaire.

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de service professionnels de plus de 1 M\$, pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
  - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission comprennent que le contexte de saturation du marché des services professionnels en ingénierie et en architecture, jumelé à l'introduction d'un devis plus détaillé et comportant davantage d'exigences contractuelles, notamment la nécessité de vérifications des antécédents des ressources, tel qu'exposé par le Service, a résulté en la réception d'un moins grand nombre de soumissions.

Les commissaires comprennent également que c'est le système d'attribution de l'entente-cadre en différents lots (qui permet aux firmes de soumissionner sur chacun des lots, tout en empêchant une même firme d'obtenir un maximum de deux lots, à condition d'avoir suffisamment de ressources pour former deux équipes distinctes) qui explique la non-conformité des autres soumissionnaires. Les commissaires ont

également pu apprendre que le Service a mené une négociation du prix avec le seul soumissionnaire conforme, qui a accepté de réviser son prix à la baisse, faisant ainsi diminuer l'écart de prix de 32% à 28%.

De plus, les membres de la Commission ont questionné l'efficacité de la méthode d'attribution des lots parmi les soumissionnaires conformes, puisque les firmes doivent identifier des ressources et les attirer en nombre suffisant à chaque lot de l'entente-cadre.

En outre, les commissaires ont jugé bon de questionner l'efficacité de la stratégie visant à conclure des ententes-cadres, ce qui a permis aux responsables du Service de préciser que cette méthode assure à la Ville d'obtenir des services sur demande, ce qui permet définitivement d'accélérer les travaux dans ce marché extrêmement saturé. Les firmes déjà sous contrat peuvent entreprendre les projets au fur et à mesure de la prise de décisions des instances décisionnelles, sans davantage de délais pour débiter les plans et devis en vue de réaliser les travaux sur les différents bâtiments visés, notamment plusieurs immeubles techniques du SPVM.

Finalement, les questions des commissaires ont permis au Service d'expliquer que le coût de ces services professionnels est établi en pourcentage de la valeur des travaux à réaliser. Ceci est équivalent, que les contrats soient attribués à la pièce ou en lots.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrats de service professionnels de plus de 1 M\$, pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
  - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des nombreux aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE190805005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**